

Le dérapage de Gérard Collomb sur la passivité des manifestants

Le ministre de l'Intérieur, Gérard Collomb, a soulevé la polémique en déplorant la passivité des manifestants, samedi 27 mai 2018, face aux casseurs. Une erreur de droit. Et une faute politique.

Une quarantaine de personnes ont été interpellées en marge de la manifestation contre la politique d'Emmanuel Macron. 1 400 policiers étaient mobilisés pour éviter le phénomène des « blacks blocks », avait prévenu Gérard Collomb, qui a fait procéder à des contrôles préventifs.

Quelques incidents ont opposé des manifestants cagoulés aux forces de l'ordre qui ont répondu aux jets de projectiles par des tirs de gaz lacrymogène. Sept policiers ont été légèrement blessés. Ces incidents auraient pu être évités, selon le ministre de l'Intérieur qui a déploré sur BFMTV, samedi soir, la « passivité » des manifestants devant les violences.

"Je crois que si demain on veut garder le droit de manifester, qui est une liberté fondamentale, il faut que les personnes qui veulent exprimer leurs opinions puissent aussi s'opposer aux casseurs et ne pas, par leur passivité, être complices de ce qui se passe", a dit Gérard Collomb. Une déclaration provocatrice. Car le **on** veut dire nous, gouvernement. C'est une menace sur cette liberté fondamentale.

Le premier secrétaire du PS, Olivier Faure, a fustigé des propos « irresponsables ». *"Je pense que Gérard Collomb est un ministre qui n'est pas à la hauteur de la fonction qu'il occupe. Sa mission à lui est de protéger les manifestants",* a-t-il dit sur le plateau du Grand Jury RTL - Le Figaro - LCI.

"Je crois qu'il faut lui demander de retirer ses propos", a renchéri sur BFM TV Clémentine Autain, députée La France insoumise de Seine-Saint-Denis. Benoît Hamon, qui était samedi dans le cortège, a réagi le soir même sur BFM TV. Il a appelé la police à protéger les manifestants *"au lieu de nous faire porter la responsabilité du comportement de quelques-uns, ultra-violents"*.

Le débat n'est pas nouveau. *"Quand on n'est pas capable d'organiser des manifestations, on n'organise pas ce type de manifestation qui peut dégénérer",* accusait Manuel Valls, alors premier ministre, en juin 2016, au lendemain d'une manifestation organisée par la CGT contre la loi Travail.

Nicolas Sarkozy, alors président de LR, avait même demandé que la responsabilité civile et financière de la CGT soit engagée, au lendemain d'une manifestation qui avait mal tourné. Pour que le syndicat puisse être mis en cause, *"il faudrait que les injonctions préfectorales n'aient pas été respectées ou qu'il y ait eu des négligences et l'absence d'un service d'ordre ou que les organisateurs commettent eux-mêmes les dégradations ou appellent à le faire",* soulignait alors Emmanuel Daoud, avocat pénaliste au barreau de Paris, cité par Le Figaro.

"Les syndicats ne sont pas responsables des casseurs dans les mouvements de grève", insiste Eric Rocheblave, spécialiste du droit du travail, sur son blog : *"Un syndicat n'ayant ni pour objet ni pour mission d'organiser, de diriger et de contrôler l'activité de ses adhérents au cours de mouvements ou manifestations auxquels ces derniers participent, les fautes commises personnellement par ceux-ci n'engagent pas la responsabilité de plein droit du syndicat auquel ils appartiennent"*.

A défaut d'engager sa responsabilité, peut-on aller jusqu'à regretter la passivité d'un syndicat face aux débordements, comme le fait le ministre de l'Intérieur ? *"Que la CGT n'intervienne pas lors des débordements est normal, elle n'a pas le droit d'exercer une contrainte par corps. Seules la police et la gendarmerie ont une mission de service public",* répond Patrick Bruneteaux, sociologue et spécialiste du maintien de l'ordre, cité par 20 minutes. Le ministre de l'Intérieur aurait été bien inspiré de tourner sept fois sa langue dans sa bouche avant de faire des déclarations qui, prises au pied de la lettre, risqueraient de déboucher sur une guerre civile.

**Dr Bruno Bourgeon, président d'AID, www.aid97400.re
D'après Ouest-France**